

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2581 (secteur de Saint-Antoine, du Domaine-Vert Nord et ensemble du territoire)

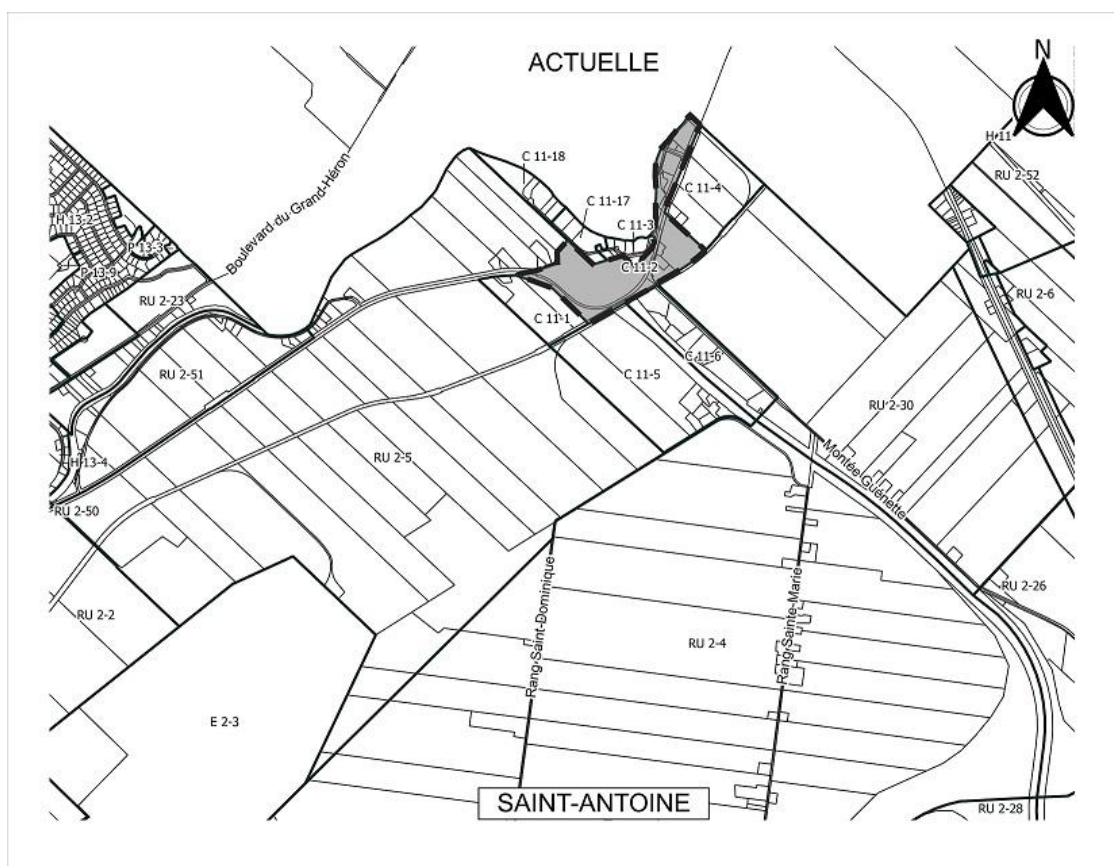
Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 juin 2023 a adopté le projet de règlement numéro PU-2581 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre la reconstruction d'une résidence en zone agricole ayant été détruite par un sinistre depuis plus d'un an, pour l'ensemble du territoire;
- ajouter l'obligation de gérer les déchets à l'intérieur pour tout bâtiment de 50 logements et plus et préciser les dispositions encadrant la gestion intérieure des matières résiduelles, pour l'ensemble du territoire;
- agrandir la zone I 2-18 à même la zone CO 2-41 et abroger la zone CO 2-41, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- ajouter les usages C10-06, I1-02 et C10-01-01 dans la zone C 11-2, dans le secteur de Saint-Antoine.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2581 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 11-2 se situe dans le secteur de Saint-Antoine et est illustrée au plan ci-après :



Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **10 juillet 2023, à 16 h 30**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l'élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 29 juin 2023

Le greffier adjoint,

Nicolas Bucci, avocat